GRAND CHAMP

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de GRAND-CHAMP (56)

PROJET

Règlement graphique

Planche Sud

Echelle : 1 / 5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du JJ MMMM AAAA,

La Maire,

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-20250617L1SUPDAT1-DE-FBBB-DE

Emplacements réservés visibles sur ce plan

N°	Nature	Bénéficiaire	Surface (m²)
16	Contournement Sud-Ouest du bourg de Grand-Champ	Département	12753
23	Accès à la chapelle du Pleustin des fleurs	Commune	96
31	Portion du circuit de randonnée passant par Kerrioch	Commune	1722
32	Portion du circuit de randonnée passant par Le Rest	Commune	2675
33	Portion du circuit de randonnée passant par Coët Er Goff	Commune	858
35	Portion du circuit de randonnée passant par Goatzac	Commune	566
36	Portion du circuit de randonnée passant par Coulac	Commune	373
37	Portion du circuit de randonnée passant par Corn Er Aval	Commune	190
45	Portion du circuit de randonnée passant par Guernach	Commune	1595
47	Portion du circuit de randonnée passant par Burgo	Commune	3401

- Emplacement réservé
- Secteur soumis à OAP
- Périmètre d'implantation commerciale périphérique
- Périmètre de centralité commerciale
- Linéaire commercial
- Marge de recul des routes départementales

Eléments naturels à protéger, mettre en valeur ou requalifier

- Arbre préservé au titre des Espaces Boisés Classés
- Haies et alignements d'arbres préservés au titre des Espaces Boisés Classés
- Haies et alignements d'arbres préservés au titre des éléments du paysage
- Boisements et espaces verts préservés au titre des éléments du paysage
- Boisements préservés au titre des Espaces Boisés Classés
- Zone humide à préserver
- Zones concernées par l'atlas des zones inondables
- Marge de recul des cours d'eau
- Cours d'eau à préserver

Eléments bâtis à protéger, mettre en valeur ou requalifier

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination
- Elément de patrimoine à préserver

Zonage du PLU
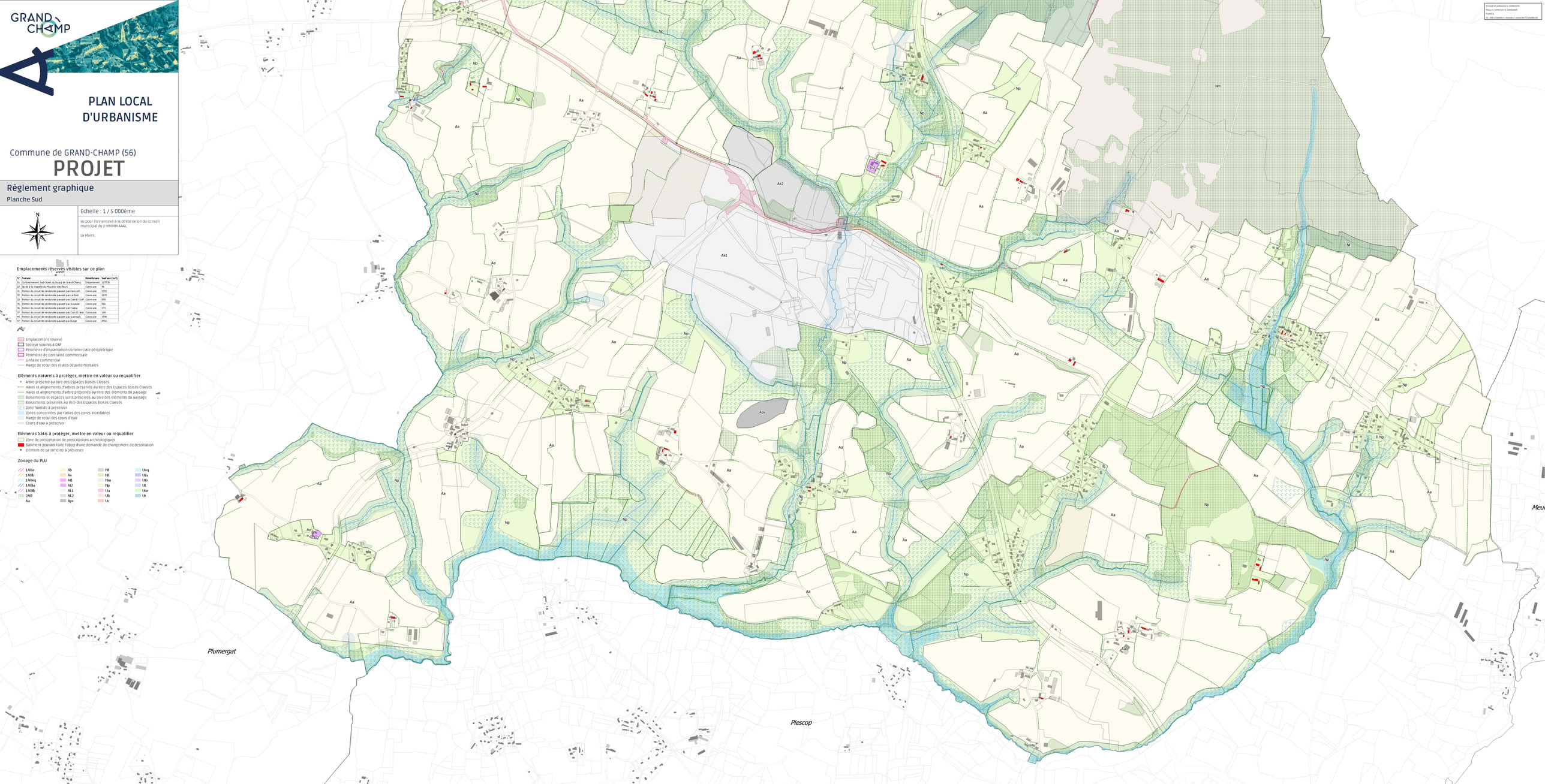
1AUa	Ab	Nf	Uaq
1AUb	Ac	Nl	Uba
1AUaq	Ak1	Nm	Ubr
1AUba	Ak2	Np	Ul
1AUbr	Ak3	Ua	Uxr
2AU	Ak4	Ub	Ux
Aa	Apv	Uc